

CHSCT spécial Covid 19



Le 31 mars dernier une réunion en format CHSCT s'est tenue en visioconférence (Le véritable CHSCT ne peut pas se réunir, ce dernier n'étant pas encore installé officiellement).

Celle-ci, présidée par Pierre Dubreuil, n'avait qu'un seul point à l'ordre du jour : la crise du COVID-19 !

En préambule, Pierre Dubreuil rappelle que dans la crise sanitaire que nous traversons sa priorité est la sécurité et la santé des agent-es. La préconisation qui prévaut aujourd'hui est le respect du confinement.

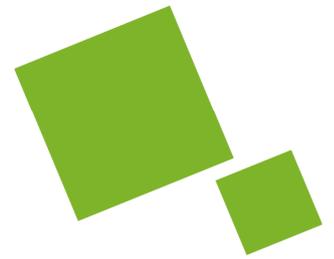
Malgré les démarches du directeur Général auprès des ministères pour que les agent-es de l'OFB puissent intervenir sur les contrôles d'autorisation de sortis, ils elles n'ont pas été cité-es dans les textes relatifs au confinement.

Cependant, sur autorisation exceptionnelle des directions ou sur réquisition préfectorale, une cinquantaine de missions ont été réalisées.

Le Sne-FSU a rappelé par courrier à la direction générale que les inspecteurs de l'environnement ont effectivement des missions de police judiciaire renforcées par la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'OFB, afin de leur permettre de mener jusqu'à leur terme leurs missions de contrôle. Cependant, ils ne sont pas des agents de police de sécurité intérieure.

Le Sne-FSU recommande aux agents qui ont présenté des symptômes du covid-19, d'autant plus s'ils ont participé à ces missions, de le signaler au médecin de prévention lors de la visite médicale afin que cela soit porté dans leur dossier médical.

A ce jour, personne ne connaît les éventuelles conséquences à plus ou moins long terme de cette maladie. Il sera probablement très difficile de faire reconnaître la maladie professionnelle en cas de contamination.



Le Sne-FSU a réclamé la création d'un PCA (plan de continuité d'activité) pour l'OFB car il n'existe pas. Nous rappelons que celui-ci devra être soumis au CT et au CHSCT pour validation.

Le Sne-FSU a regretté que le réseau SST (santé, sécurité au travail) ne soit pas encore structuré et a rappelé qu'il est urgent de mettre celui-ci en place avec les notes de cadrage adéquates pour les conseiller·es et assistant·es de prévention.

Une deuxième réunion sous le format CHSCT est prévue la première quinzaine de mai afin de suivre l'évolution de la crise. Le Sne-FSU sera attentif aux conditions de travail proposées pour tous les agents lors du déconfinement.

Le Sne-FSU dénonce l'absence de tenue en visio-conférence d'un « Comité technique » dédié à la crise sanitaire. Cette instance majeure de l'établissement doit impérativement donner son avis sur le « Plan de continuité des activités » (PCA) et les modalités mise en œuvre pour le décompte des absences (ASA, congés, ARTT, ...).

D'autres sujets doivent également être discutés et soumis à son avis (décalage du cycle de mobilités, mise en œuvre des cycles de promotions, renouvellement des CDD et des vacataires, etc).

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
IL SERAIT TEMPS DE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION !**

Nous contacter

Vote : pour

Co-secrétaires nationaux de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

06 69 31 37 36

veronique.caraco@ofb.gouv.fr

Pascal WANHEM

06 20 99 91 84

wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{ème} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU